

MODE D'EMPLOI

pour l'utilisation de la Monnaie Locale Citoyenne - LE CÉOU

1- Comment acheter avec mes Céou ?

Lors d'un achat chez un commerçant acceptant le Céou, vous échangez des biens et/ou des services contre des Céou. La monnaie vous sera rendue en Céou, en Euro pour les centimes.

2- Où trouver les Céou ?

Les commerces qui acceptent le Céou seront identifiés par un macaron apposé sur la vitrine. Parmi les commerces certains feront office de comptoirs de change et pourront échanger vos Euro en Céou.

3- Où puis-je utiliser mes Céou ?

Prioritairement en Pays Bourian et les bassins de vie proches.

4- La valeur des Céou

Le Céou est une monnaie légale avec un taux de change de 1 Céou pour 1 Euro.

Les différentes coupures des Céou sont :
20 Céou – 10 Céou – 5 Céou – 2 Céou – 1 Céou

5- Qui peut utiliser le Céou ?

Toutes les personnes qui le souhaitent en devenant adhérent à l'association A.M.I.C. Céou : citoyen, commerçant, entreprise, artisan, collectivité, association.

L'adhésion se fait dans les comptoirs de change.

6- Le Céou, est-il reconvertible en Euro ?

Oui, exceptionnellement, sous certaines conditions.

7- La monnaie locale, c'est quoi ?

C'est une monnaie qui favorise les échanges locaux, soutenables, respectueux des humains et de la nature. Elle dynamise le lien social.

8- Pourquoi utiliser le Céou ?

C'est encourager les citoyens à devenir acteur de la vie locale. C'est penser différemment le rapport à l'argent, qui ici ne sert qu'à l'économie réelle et retrouve ainsi sa seule fonction d'usage.

Charte de la monnaie citoyenne

Véritable outil pédagogique, la monnaie citoyenne « Céou » a vocation à favoriser les échanges locaux, et à se réapproprier l'outil monétaire. Il invite à s'interroger sur les pratiques de production et de consommation dans le respect des valeurs qui nous rassemblent :

- la souveraineté de l'humain et de la nature.
- la qualité de liens entre les acteurs basée sur le dialogue, la transparence et l'équité.
- la citoyenneté par la maîtrise des choix collectifs et l'encouragement de tous à être acteur sur son territoire.

Chacun s'engage, dans l'esprit de la charte, à agir au quotidien dans une démarche progressive :

- de convergence des intérêts individuels vers le bien commun
- de volonté de faire vivre notre territoire en respectant son identité afin de contribuer à la diversité sous toutes ses formes.
- de mise en avant de coopération et de solidarité au sein de notre territoire.
- de recherche d'alternatives à la loi de l'offre et la demande pour la fixation des prix.

A travers ce projet citoyen, les participants souhaitent favoriser l'éducation à la gouvernance collective par la promotion, entre autre, de la méthode du consensus dans leurs décisions et dans la gestion de la monnaie citoyenne.